

DECLARATION DE HEALTH AND ENVIRONMENT PROGRAM AU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, LES RESSOURCES GENETIQUES, LES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LE FOLKLORE.

16 March 2004

Par Madeleine Ngo Louga
Présidente Exécutive de Health and Environment Program
Point Focal du réseau Afri-TAN
Website. www.multimania.com/hep
Tel/Fax : (237) 223 06 56
E-mail hepcameroun@yahoofr

Merci Monsieur le Président, au nom de la Health and Environment Program, qui est une ONG camerounaise et du Réseau africain sur la propriété; intellectuelle, j adresse mes sincères remerciements au bureau de l'OMPI pour les documents soumis a notre attention, ffélicite également le président pour sa réélection.

Je ferai quelques commentaires entant qu'économiste.

S'agissant de la dimension internationale, l'énumération des différentes expressions culturelles traditionnelles devrait procéder de la collecte auprès des communautés locales. Celles-ci ignorant tous les mécanismes sont victimes d'une anticipation de la divulgation de celles-ci par une concurrence déloyale pratiquée par les auteurs des inventions pour la plupart originaires des pays développés. Pour ce qui est du document 6.3, mettre en place des mécanismes juridiques de protection si on se réfère au paraghe 8, montre l'intérêt pour l'OMPI du renforcement des capacités pour la protection des expressions culturelles. Ceci devant être fait par la mise à disposition des documents et du matériel didactique facilitant la meilleure compréhension des communautés mêmes les plus analphabètes. En outre, je suis heureuse de savoir qu'un site WEB a été consacré aux ONG.

La Health and Environment Program appuie la déclaration du groupe africain du document 6.12et insiste sur l'établissement des mécanismes d'enregistrement et d'administration des expressions culturelles et des savoirs traditionnels surtout en matière de santé publique, le cas d'accès aux médicaments et génériques anti-sida.

Enfin, nous souhaitons que l'OMPI et l'OMC puissent concorder leur politique de santé publique relatif à l'accord ADPIC et la déclaration de Doha de 2001 et par conséquent trouver des mécanismes juridiques qui puissent rendre exécutable cette déclaration de Doha.
Je vous remercie Monsieur le Président